



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AOÛT 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 13 août 2019 à 17h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

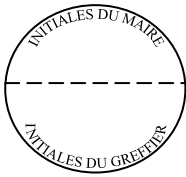
MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M^e Antoine Banville, greffier
M^{me} Lucie Bisson

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Environnement
 - 2.1 Mandat pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC
3. Ressources humaines
 - 3.1 Nomination d'une directrice générale par intérim
 - 3.2 Nomination d'un directeur général adjoint
4. Affaires nouvelles
 - 4.1 Gestion de personnel
 - 4.2 Gestion de personnel
5. Période de questions - Personnes dans la salle
6. Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

212-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté, en ajoutant les points suivants:

4.1 Gestion de personnel

4.2 Gestion de personnel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

213-19

MANDAT POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MELCC

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a attribué un contrat à Aecom Consultants inc. pour l'aménagement d'un parc de conservation et d'interprétation sur les lots 3 130 919 et 3 130 930 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'un certificat d'autorisation du MELCC doit être obtenu avant le début des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise Aecom Consultants inc. à procéder, au nom de la Ville de Delson, à une demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC pour l'aménagement d'un parc de conservation et d'interprétation sur les lots 3 130 919 et 3 130 930 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

214-19

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la récente démission du directeur général;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un directeur général par intérim jusqu'au comblement définitif du poste.

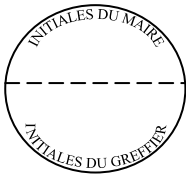
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal nomme M^{me} Lucie Bisson pour agir à titre de directrice générale par intérim rétroactivement au 8 juillet 2019, jusqu'à la nomination définitive d'une personne au poste de directeur général, le tout selon les conditions prévues à son contrat de travail temporaire.

QUE le maire et la conseillère en ressources humaines ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir, leurs remplaçants, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail temporaire à intervenir entre la Ville de Delson et M^{me} Lucie Bisson.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-08-060 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

215-19

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 janvier 2019, le Conseil a nommé le directeur du Service des affaires juridiques et du greffe pour agir à titre de remplaçant en cas d'absence du directeur général;

CONSIDÉRANT la récente démission du directeur général et la nomination de M^{me} Lucie Bisson à titre de directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT qu'un directeur général adjoint agira en support à la directrice générale par intérim jusqu'au comblement définitif du poste.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal désigne le directeur du Service des affaires juridiques et du greffe pour agir à titre de directeur général adjoint rétroactivement au 8 juillet 2019 jusqu'à la nomination définitive d'une personne au poste de directeur général, et qu'il agisse par la suite en remplacement lors des périodes d'absence du directeur général.

QUE la majoration prévue à l'article 3.2 du Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson soit appliquée à compter du 8 juillet 2019, jusqu'à la nomination définitive d'une personne au poste de directeur général et que, par la suite, cette majoration s'applique lors des périodes de remplacement.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-08-061 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

216-19

GESTION DE PERSONNEL

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve l'entente mutuelle relative au départ de l'employé numéro 562 et que le conseil autorise le maire et la directrice générale par intérim, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à négocier et signer pour et au nom de la Ville tout document pour y donner effet.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

217-19

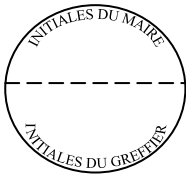
GESTION DE PERSONNEL

Il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la fin d'emploi de l'employé n° 818.

PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

218-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 17 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier